

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA**

**SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : BRILLANTEUR 2220

Code du produit : 010966

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Brillanteur métaux, sans silicone – Aérosol

Réservé à usage professionnel

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : Laboratoires CEETAL

Adresse : 1 rue des Touristes – CS 10039 – 42001 SAINT ETIENNE Cedex 1 FRANCE.

Téléphone : (33) 04 77 49 46 70. Fax : (33) 04 77 49 46 71

ceetal.rd@ceetal.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Aérosol 1 H222;H229

Texte complet des phrases H: voir section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP)

DANGER

Mentions de danger (CLP)

H222

Aérosol extrêmement inflammable

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence (CLP)

P102

Tenir hors de portée des enfants

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P260

Ne pas respirer les aérosols

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280

Porter des gants de protection

P403

Stocker dans un endroit bien ventilé

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases EUH

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Phrases supplémentaires

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

---

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélanges**

**Composition :**

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CE :920-901-0 REACH : 01-2119456810-40  HYDROCARBURES, C11-C13, ISOALCANES, <2% AROMATIQUES	GHS08 Asp. Tox. 1, H304		30 - 40
CAS : 106-97-8 CE : 203-448-7 INDEX : 601-004-00-0 REACH : 01-2119474691-32  N-BUTANE (CONTENANT <0.1% BUTADIÈNE)	GHS02, GHS04 Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280		20 - 30
CAS : 74-98-6 CE : 200-827-9 INDEX : 601-003-00-5 REACH : 01-2119486944-21  PROPANE	GHS02, GHS04 Flam. Gas 1, H220 Liquefied gas, H280		10 - 20

Textes des phrases H: voir rubrique 16

---

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des premiers secours**

**En cas d'inhalation :**

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**En cas de contact avec les yeux :**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes/lésions après inhalation**

Peut irriter les voies respiratoires.

**Symptômes/lésions après contact avec la peau**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Symptômes/lésions après contact oculaire**

Sensation de brûlure et rougeur temporaire.

**Symptômes/lésions après ingestion**

Ingestion peu probable.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

---

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Danger d'incendie**

Aérosol extrêmement inflammable.

**Réactivité en cas d'incendie**

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

**Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Mesures de précaution contre l'incendie**

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

**Instructions de lutte contre l'incendie**

Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau. Evacuer la zone.

---

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

**Pour les non-secouristes**

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

**Pour les secouristes**

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Les mélanges de déchets contenant du butane / propane ne doivent pas pénétrer dans les canalisations ou les égouts où des vapeurs pourraient s'accumuler et s'enflammer.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

---

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes les précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

### **BRILLANTEUR 2220 - 010966**

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Mesures techniques**

Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

##### **Conditions de stockage**

Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols. Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possibles du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

#### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

---

## **RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, &lt;2% aromatiques</b>		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1000 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	1500 mg/m <sup>3</sup>
<b>N-Butane (contenant &lt;0.1% butadiène) (106-97-8)</b>		
France	Nom local	n-Butane
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	800 ppm

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

#### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### **- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

S'il y a risque d'éclaboussures ou de projections de liquide, porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### **- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)
- PVA (Alcool polyvinylique)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

**- Protection du corps**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

**- Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

---

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée
Point de congélation	: Aucune donnée
Point d'ébullition	: Aucune
Point d'éclair	: < 0 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Stable dans les conditions normales.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun(es) dans des conditions normales.

**10.4. Conditions à éviter**

Flamme nue. Étincelles. Rayons directs du soleil. Chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

<b>Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes, &lt;2% aromatiques</b>	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5000 mg/m <sup>3</sup>

<b>N-Butane (contenant &lt;0.1% butadiène) (106-97-8)</b>	
CL50 inhalation rat (mg/l)	658 mg/l/4h

- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Cancérogénicité : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
- Danger par aspiration : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

<b>CEETAL BRILLANTEUR 2220</b>	
Identification du produit	Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatites par perte des graisses naturelles de la peau. Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer : Vertiges. Maux de tête. Irritation des voies respiratoires.

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

---

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Autres effets néfastes**

Éviter le rejet dans l'environnement

---

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Recommandations pour l'élimination des déchets :**

Évacuer les aérosols usagés ou endommagés sur des sites de décharge autorisés. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Ecologie - déchets**

Éviter le rejet dans l'environnement.

---

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2013 - IMDG 2012 - OACI/IATA 2014).

**14.1. Numéro ONU**

1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

UN1950=AÉROSOLS inflammables

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

-

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2	5F	-	2.1	-	1 L	190 327 344 625	E0	2	D
IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ			
	2.1	-	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0			
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ	
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167	E0	
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167	E0	

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations UE**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations.

**15.1.2. Directives nationales**

**France**

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

ICPE : rubrique 4320

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Imp. DL4.

**BRILLANTEUR 2220 - 010966**

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

Aerosol 1	Aerosol, Category 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Gas 1	Gaz inflammables, Catégorie 1
Liquefied gas	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*